



## Parcours OSF

**FLASH MOI POUR  
DECOUVRIR LE  
PARCOURS**



Disponible également sur notre site internet et sur notre page Facebook (événement également)

## Règlement OSF

**PAGE 1**

## Planning

**PAGE 8**

# REGLEMENT OSF



La Fédération de Pêche de la Moselle lance la 4<sup>ème</sup> édition de l'Open Street Fishing à METZ !

Une compétition de pêche des carnassiers aux leurres artificiels du bord. La compétition est ouverte à 40 équipes (binômes) et disponible pour tout pêcheur détenteur d'une carte de pêche d'une AAPPMA réciprocaire (ou carte majeure de l'AAPPMA de Metz) et inscrit à la compétition. Le présent règlement régit les règles du déroulement sportif et organisationnel De l'Open street Fishing METZ 2025 en duo organisé par la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



## Inscription

**Le nombre de binôme est limité à 40 soit 80 pêcheurs. Les inscriptions sont possibles via inscription Hello Asso en direct sur notre site internet :**





# L'Open Street Fishing de Metz 2025

- L'OSF 2025 Une compétition strictement basée sur le NO KILL (remise à l'eau en vie des poissons après capture) accordant une importance primordiale au bien-être du poisson. Une compétition basée sur la prise de photo suivie d'une remise à l'eau du poisson en vie.
- La compétition doit se dérouler en respectant l'esprit et les traditions de la pêche moderne de loisir. Les organisateurs (fédération) ont le contrôle absolu en ce qui concerne la compétition, son règlement ainsi que ses conditions. Les organisateurs ont le droit de modifier le règlement et ses conditions à tout moment. Le règlement de l'open street Fishing de Metz (2025) respecte et comprend toutes les règles locales en vigueur et a été validé par les autorités locales compétentes (DDT / VNF / Préfecture).
- Toutes les infractions signalées aux organisateurs seront traitées conformément à leur gravité et pourront entraîner une disqualification.
- Au terme de leur inscription, les concurrents doivent prendre en compte que les organisateurs auront la possibilité de publier toutes images sur tous supports prises au cours de la manifestation.
- Chaque pêcheur est entièrement responsable de ses actes pendant toute la durée de la compétition. Et ne possède aucun droit particulier vis-à-vis des autres usagers sous prétexte de participer à cette compétition.
- Les concurrents s'engagent à respecter : Le règlement de la compétition et la réglementation générale de la pêche mais aussi les autres usagers du milieu aquatique (pêcheurs non-compétiteurs, piétons, cyclistes, plaisanciers...), les autres compétiteurs et enfin toute leurs les prises (notamment lors du décrochage et de la remise à l'eau).

## 1) Règles générales

- 1) Les « préfishing » seront interdits à compter d'une semaine (4 jours) avant l'épreuve (**Carton rouge apposé en cas de contrôle**)
- 2) La pêche se fait uniquement du bord. Il est interdit de pêcher les pieds dans l'eau (**carton jaune**) ; toutefois, pour sortir de l'eau un poisson déjà ferré, il ne sera pas reproché aux compétiteurs de pénétrer dans l'eau.
- 3) Le départ pour les zones de pêche se fait à partir du point de rassemblement (plan d'eau de Metz/voire carte de l'événement) et au signal des organisateurs uniquement.
- 4) La première manche dure 3 h et 30 minutes (08h30-12h00) la seconde 2h30 (13h30-16h00). Cependant, en cas de conditions météorologiques trop mauvaises, les organisateurs pourront décaler le départ des manches, écourter leur durée ou les annuler (en cas d'annulation d'une des deux manches, seule la manche qui aura pu se dérouler comptera pour le classement).
- 5) La compétition doit avoir lieu uniquement sur les rives surlignées en VERT sur la carte officielle de l'événement (transmise en amont) la pêche sur les zones dites interdites, surlignées en ROUGE sur cette même carte est interdite. Toute pêche sur zone interdite peut mener à des retraits de points (**carton jaune**) voire à une disqualification (**Carton rouge**).
- 6) Seuls les poissons capturés sur un leurre artificiel et par la bouche compteront. Un poisson capturé par les ouïes ou toute autre partie du corps ne sera pas comptabilisé. Le harponnage volontaire sera sanctionné (**Carton rouge**).

7) Les pêcheurs doivent impérativement rester sur les rives accessibles en accès public. Il n'est pas permis de pêcher en waders, à partir de bateaux même amarrés, tous types de propriétés privées, mais aussi à partir des ponts et passerelles de la ville.

8) Il est interdit pour les pêcheurs d'utiliser tous types de transport y compris voiture, vélo, trottinette, patins, planche à roulettes etc. Il est aussi interdit de faire du stop ou d'être conduit par un tiers que ce soit de façon privée ou par transport en commun.

9) L'organisation peut empêcher un pêcheur de concourir si celui-ci est déclaré inapte suite à l'usage de drogues ou d'alcool. De même l'organisation peut empêcher un pêcheur de concourir si celui-ci a été verbalisé au titre du code de l'environnement avant l'événement sur le lots d'une AAPPMA de Moselle et ce depuis janvier 2024.

10) En cas de litige le commissaire en chef de l'évènement doit être contacté (numéro donné pour l'évènement).

11) Seule la pêche aux leurres artificiels est permise, la pêche à la mouche n'est pas autorisée, tout type d'amorçage est interdit, les appâts naturels (vers/morceau de poisson...) sont interdits, les attractants conçus pour la pêche aux leurres sont autorisés.

12) Chaque compétiteur peut porter deux (2) cannes mais seulement une (1) est permise à la fois en action de pêche.

13) Les compétiteurs doivent respecter la place de pêche des autres concurrents. Et appeler le commissaire en chef en cas de litige. (Une distance d'au moins deux longueurs de cannes entre deux pêcheurs de binômes différents devront être respectée avec la règle du « premier arrivé, premier servi » en cas de désaccord entre deux binômes. Et appeler le commissaire en chef en cas de litige. **(Carton jaune)**

14) Les compétiteurs doivent conserver des copies (photos/vidéos) de toutes leurs captures car celles-ci peuvent être demandées par les responsables des résultats pour une meilleure lecture des photos si nécessaire. Les compétiteurs doivent conserver des copies « vidéos » de chaque relâcher de poisson car celles-ci peuvent être demandées par les responsables des résultats pour une meilleure lecture des photos si nécessaire.

## 2) Equipement

Durant tout le déroulé de l'épreuve les participants devront être en possession de :

- 1) Un maximum de deux cannes par compétiteurs
- 2) Une carte de pêche disponible en cas de contrôle
- 3) Une épuisette (à minima une par binôme)
- 4) Un tapis de réception ou assimilé (à minima un système de pose pour le binôme)
- 5) Une bonne pince pour décrocher le poisson.
- 6) Un téléphone portable muni d'une caméra ou un objectif avec un écran assez large
- 7) **Obligatoire : Une toise officielle vous sera fournie avec une caution de 20 euros (prévoir la somme en liquide).** et une carte d'identification avec logo de la manifestation (fourni avant chaque début de manche).
- 8) un crayon et/ou stylo

9) Durant tout le déroulé de l'épreuve le binôme devra être en possession de :

La fiche de capture de la manche en cours fournie au début de chaque manche - Un appareil photo / smartphone avec bonne qualité (capture et visionnage) (pour photo et vidéo des prises)

11) En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. L'action de pêche doit être effective uniquement avec la canne tenue en main et non canne posée et le leurre dans l'eau. **(Carton rouge)**

12) Les « fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits. **(Carton rouge)**

13) Les gaffes sont interdites. **(Carton rouge)**

#### Procédure d'enregistrement / plan d'eau de la ville de Metz :

1)Présentation d'une pièce d'identité (permis de conduire/passeports etc.).

2) Les compétiteurs doivent signer sur place devant un officiel le formulaire d'enregistrement

### **3) Validation des captures**

*Le poisson doit toujours être décroché sur un tapis de réception. Le poisson doit être remis à l'eau avec beaucoup de soin. Tout poisson incapable de nager lors de la remise à l'eau annule toute allocation de points.*

**Aussi, pour valider la capture, deux photos sont nécessaires (pas de photos pas de points).**

**Photo 1 :** Poisson flanc gauche visible (œil gauche visible, tête du poisson contre le taquet et mesure visible) sur la toise officielle avec la carte d'identification du binôme (fournie au début de chaque manche).

**Photo 2 :** avec le pêcheur tenant le poisson dans ses mains à condition que sa carte d'identification unique soit clairement visible. Sur les deux photos c'est le FLANC GAUCHE du poisson qui doit être visible.

**Vidéo :** de la remise à l'eau du poisson au départ du poisson (si le poisson est incapable de nager seul lors de la remise à l'eau annule tous points).

**Pour chaque capture, le compétiteur devra prendre en photo sa prise sur la toise qui lui sera fournie de façon à pouvoir vérifier la taille du poisson. Une photo du poisson en entier sur la toise est obligatoire pour valider les points. Seules les parties du poisson sur la toise sont comptabilisées.**

**Rappel : Une toise officielle vous sera fournie avec une caution de 20 euros prévoir la somme en liquide).**

**Pour chaque prise, le pêcheur devra remplir la fiche de capture (espèce, taille, heure de capture) remise en début de manche.**

- Les participants devront remettre leur fiche de capture au point de rassemblement à l'heure prévue de la fin de la manche.

- A la remise de la fiche, un organisateur validera la fiche de capture en vérifiant que les prises mentionnées sur la fiche correspondent aux photos. Une fois la fiche validée, le calcul des points est effectué par les organisateurs.

## 4) Comptage des points

1) Les points attribués lors de l'Open Street Fishing 2025, pour la capture des poissons seront attribués à l'entièreté du binôme. Le binôme ayant le plus grand nombre de points sur le cumul des deux sessions de pêche (2 manches) gagnera.

2) Les espèces comptabilisées sont : le brochet, le sandre, le chevesne, l'Aspe, la perche, le silure.

3) En cas d'égalité : le binôme qui aura capturé le plus grand brochet remportera (**brochet à l'honneur en 2025**) si aucun brochet n'est capturé par un des deux binômes c'est le plus grand poissons de l'espèce suivante qui sera comptabilisé (dans l'ordre) : Sandre / Perche / Aspe / Silure / Chevesne).

4) Seuls les poissons capturés sur un leurre artificiel et par la bouche comptent. Tous les poissons capturés par les ouïes ou toute autre partie du corps ne comptent pas.

5) Les compétiteurs doivent rendre leur carte de prises avant l'heure de clôture de la manche (indiquée précédemment/ voir planning) Si le binôme de participant remet sa fiche avec plus de 10 minutes de retard, il perd 1000 points. Après 15 minutes de retard, sauf motif exceptionnel, les points de la manche ne sont plus comptabilisés.

6) Seules les photos pourront être comptabilisées selon la procédure suivante : dépôt de la fiche de capture remise aux officiels en fin de session/manches – les photos doivent être présentés à cet instant.

7) Toute image de poisson avec l'un des points suivants annulera la capture :

*Tache de sang, lèvres du poisson ne touchant pas la butée de la règle/toise, main sur le dessus de poissons, poissons morts, photo ne montrant pas le flanc gauche du poisson, carte spéciale du pêcheur et de son binôme illisible ; photo avec une mauvaise exposition empêchant la bonne lecture de la taille.*

7) Les espèces comptabilisées sont : le brochet, le sandre, le chevesne, l'Aspe, la perche, le silure.

8) Les prises se mesurent du bout du museau au bout de la queue (longueur maximale du poisson possible).

9) Pour les poissons comptabilisés, sauf le silure, les points sont attribués en fonction de la longueur des poissons capturés de la façon suivante :

Poissons maillés : taille X 10 (ex : perche de 27 cm= 270 points)

Poissons non maillés : taille X 1 (ex : brochet de 49 cm= 49 points)

*L'objectif de ces coefficients est de privilégier la capture des poissons maillés et de départager, le cas échéant, les pêcheurs dont aucune prise n'atteint la maille.*

**Seuls les 4 plus grands poissons de chaque espèce seront comptabilisés !**

**Et ce pour le BINOME !**

*L'objectif de ces coefficients est de privilégier et de récompenser la capture de plusieurs espèces piscicoles !*

## La maille des espèces est fixée comme suit :

*L'objectif est de privilégier la capture de plusieurs espèces de poissons.*

<b><u>Brochet</u> : 60 cm</b>	
<b><u>Sandre</u> : 50 cm</b>	
<b><u>Chevesne</u> : 30 cm</b>	
<b><u>Aspe</u> : 40 cm</b>	
<b><u>Perche</u> : 25 cm</b>	
<b><u>Silure</u> : 70 cm</b> Pour le silure, les points sont affectés comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>- De 1 à 70 : taille X 1 (silure de 52 = 52 points)</li><li>- De 70 à 100 : 700 points</li><li>- Supérieur à 100 (dépassant de la toise) : 1000 points</li></ul>	

## 5) Sanctions

- 1) Les compétiteurs doivent respecter le présent règlement.
- 2) Avertissement (**carton jaune**) pour infraction au présent règlement. (2 **cartons jaunes** = 1 **carton rouge**) Un carton jaune entraîne une pénalité 250 « points poissons » sur le classement de l'épreuve pour non-respect des articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton jaune**)
- 3) Un carton rouge entraîne une disqualification de l'épreuve en cas :
  - a. De 2 cartons jaunes.
  - b. D'infractions aux articles repris sur ce règlement portant la mention (**carton rouge**)
  - c. D'agression physique, psychologique, verbale ou intimidation d'un arbitre, d'un commissaire ou d'un membre de l'organisation ou d'un compétiteur adverse.



## PLANNING DE LA COMPETITION

07h45 : Accueil des participants et enregistrement \*

08h15 : Rappel des règles \*

08h30 - 12h00 : 1 ère manche \*

12h00 : Remise des fiches \* (fin de la première manche)

12h20-13h20 : Repas

13h20 : Classement provisoire

13h30 - 16h00 : 2ème manche \*

16h00 : Remise des fiches \* (fin de la seconde manche)

16h30/45 : Résultats

\* Point de rassemblement / Plan d'eau de la ville de Metz (voir carte)